



Direction générale aménagement

Direction infrastructures

Service infrastructures maritimes  
et voies navigables

Référence : SIMVN/FLH/MLL/CR9042

Nantes, le 18 septembre 2019

# compte rendu de réunion

Date de la réunion : 17 septembre 2019

Lieu de la réunion : Salle du Grand Bleu – La Turballe

**Objet : Projet d'aménagement du port de la Turballe  
Commission spécifique n°02 – Flux en phase exploitation**

**Participants :**

F. LE HENANFF – S. BROSSAUD – L. GARLAND : CD44 – Maîtrise d'Ouvrage  
C. DUMERGUE – A. HOURQUET : EGIS – Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO)  
A. TRAVERS – N. CHABOT – T. GUINE : SCE – Maîtrise d'œuvre (MOE)  
S. BLANCHET : COREPEM – Représentante des pêcheurs  
A. RASTEL : GPAT – Représentante des pêcheurs  
M. THYBOYEAU – C. HUGNOT : Représentants de la Mairie de La Turballe  
D. ESTAY : Vert Pays Blanc et Noir – Représentante des associations environnementales  
S. HENAFF : SRT – Représentant des plaisanciers  
H. JAIR : Représentant de la SNSM  
J. LOHEAC : CNT – Représentants des plaisanciers  
D. LE RAY : Représentant de la SAEM LAPP  
V. BUSTAMENTE : Représentant des pêcheurs  
J-J. MURIENNE : Coopérative maritime – Représentant des commerçants  
E.FADEIEFF : association VPBN (P/FNE)

**Diffusion :**

Direction (SF, MG)  
Service infrastructures maritimes et voies navigables (SIMVN)

## 1 - Objectifs de la réunion

Dans le cadre de son projet d'aménagement du Port de La Turballe, le Département a lancé un comité consultatif local constitué de représentants des différentes catégories de personnes concernées par le projet.

Des commissions spécifiques sont organisées afin de travailler en groupes réduits sur différents aspects du projet. Le contenu des échanges exprimés lors de cette commission spécifique sera restitué lors des comités consultatifs locaux.

La seconde commission spécifique s'est tenue ce 17 septembre 2019, sur la thématique 'Flux en phase exploitation'.

L'ordre du jour de cette commission spécifique est le suivant :

- Rappel de l'existant et des problématiques mises en évidences ;
- Présentation des premières réflexions et proposition d'une organisation des flux ;
- Réactions et échanges.

## 2 - Compte rendu des échanges

La commission spécifique a fait l'objet d'une présentation générale, entrecoupée d'échanges avec les participants.

Pour plus de détails sur la présentation réalisée, le support projeté lors de la réunion est également disponible sur le site du projet :

<https://participer.loire-atlantique.fr/processes/portdelaturballe>

## Introduction

M. Le Henanff, Chargé d'Opération au Conseil Départemental de Loire Atlantique introduit la présentation avec les éléments suivants :

- Cette commission traite des flux sur le port une fois le projet terminé ;
- Les Etudes Préliminaires présentaient plusieurs scénarios qui sont actuellement à l'étude en phase Avant-Projet, une forme du projet est présentée lors de cette commission ;
- Le scénario présenté est celui le plus proche de la concertation ;
- L'Avant-Projet sera terminé pour début octobre et la solution choisie constituera le meilleur compromis technico-économique ;
- L'implantation de la base de maintenance EDF ne peut être modifiée, en revanche, les autres éléments peuvent évoluer au gré des échanges.

M. Le Henanff rappelle les règles du jeu, afin de rester ciblé sur la thématique de la session. Les flux en phase travaux seront traités dans une prochaine session spécifique.

Mme. Travers, Chef de projet SCE pour le groupement de Maîtrise d'œuvre, présente le sommaire et des plans A3 sont distribués pour le travail de la session.

## Rappel de l'existant

Mme. Travers présente :

- L'affectation des zones et des cheminements piétons y compris les cheminements non autorisés ;
- La mise en évidence des problématiques identifiées :
  - Manque de lisibilité des flux piétons dans une zone professionnelle ;
  - Sécurité à améliorer en séparant les flux ;
  - Zones à optimiser.

Les représentants réagissent sur les points suivants :

- Les piétons ne sont pas conscients du danger et circulent sous les grues lors des mouvements de bateaux.
- La grue de Tourlandroux ne sert quasiment plus qu'aux régatiers, les plaisanciers vont plutôt sur l'aire de réparation navale.
- La cale de mise à l'eau cause une gêne due au stationnement anarchique des remorques.
- Ces stationnements peuvent créer des bouchons et gêner l'accès des secours en cas d'accident. Il faut conserver la zone de parking réservée aux usagers et plaisanciers du port sur le terre-plein Tourlandroux.
- L'enceinte portuaire est théoriquement, interdite au public. Les piétons font le tour des quais et sont donc amenés à couper des zones dangereuses. Les professionnels sont de plus en plus conscients des dangers et demandent une protection pour les éviter. Il existe un danger très important à proximité de la darse de l'élévateur (filets, câbles, bers, circulation). Il est primordial de séparer les flux des différentes activités (pêche, EDF, aire de réparation navale).

- Les pêcheurs tirent les câbles sur le port, dans la zone de carénage.
- Une proposition serait de mettre à disposition des pêcheurs un terrain aménagé pour entreposer les filets qui ont besoin de gros travaux et ne sont pas utilisés pendant plusieurs jours, afin de désencombrer le port.
- Un problème est posé par les morceaux de filets qui partent à l'eau.
- Il faut éventuellement considérer que la zone artisanale où se trouvent les hangars fait partie du port, et il y aurait alors peut-être la possibilité de trouver un terrain pour entreposer les filets.
- Le port fait partie intégrante du centre-ville et il paraît inenvisageable d'interdire tous les flux piétons (pêcheurs individuels, touristes, etc.).
- Les dangers autour de la criée sont importants sur des plages horaires restreintes, en revanche, ils sont omniprésents dans la zone de réparation navale.
- Les déplacements piétons autour de la criée pourraient être tolérés, mais la zone de carénage devra être totalement interdite.
- Des panneaux et une signalétique afin de préciser la responsabilité des particuliers sur la zone de travail devront être mis en place. Des cas de procès sont en cours actuellement pour des chutes de particulier.
- La circulation des voitures sur le terre-plein Tourlandroux est un danger et le stationnement devrait être délocalisé. L'espace gagné permettrait de donner des surfaces pour une autre activité.
- La création de nouvelles surfaces de parkings dans la ville n'est pas possible. Une réflexion sur l'optimisation des parkings existants est à mener.
- Le parking du quai St-Paul est théoriquement réservé aux usagers du port, mais sert en réalité également à des non-professionnels.

Il conviendra de séparer les différentes activités, et d'orienter les flux sans créer de frustration, afin d'éviter que les piétons ne sortent des zones dédiées, ne se mettent en danger et ne mettent en danger le travail des professionnels. Un travail sera mené à l'aide de panneaux et de signalétique. La responsabilité des piétons entrant dans la zone portuaire sera clairement précisée. La discussion sur les parkings est en cours, des parkings seront conservés pour les usagers et les associations, et seront optimisés. Des solutions d'intermodalité sont envisagées.

## **Présentation des premières réflexions**

### Zoom sur la zone pêche

Mme Travers poursuit la présentation en détaillant les premières réflexions sur la zone pêche :

- Optimisation des espaces de stationnement sur le quai St-Paul après couverture de la darse ; le nombre de places de stationnement sera similaire ;
- Création d'un parvis dédié aux professionnels de la pêche, notamment pour étendre leurs filets.

Les représentants réagissent sur les points suivants :

- La giration des camions devra être prise en compte.
- Certains chaluts sont stockés plusieurs jours sur le quai St-Paul et ne devront pas être déplacés sur le bord à quai. Il faudra trouver une nouvelle zone de stockage des filets.
- Il existe un problème avec le tirage des câbles. Les bateaux tirent les câbles d'où ils sont amarrés.

- Il faudra penser à un accès pour le camion de dépotage. Il ne faut pas de stockage sur les cuves.
- Un muret sera nécessaire afin de séparer la zone de parking et la zone d'étendage des filets.
- La gestion de l'accès au port pourra être optimisée afin que seuls les professionnels puissent rentrer et pour maîtriser l'entrée du port (lecture de plaque, surveillance).
- Il y a aujourd'hui plus de 200 membres d'équipage qui ont des horaires différents. Ceux résidents à La Turballe sont peu nombreux. Ils viennent donc pour beaucoup en voiture, de loin et un covoiturage est difficile à envisager.
- Il ne faut pas d'obstacle sur le cheminement piéton entre la criée et la débarque.
- Un marquage au sol clair et lisible sera nécessaire.
- La mise en place de séparation physique pour les piétons n'est pas envisageable car gênante pour les professionnels. La mise en place d'une signalétique plus présente est préférée.

#### Zoom sur le Tourlandroux

Mme Travers poursuit la présentation en détaillant les premières réflexions sur le terre-plein de Tourlandroux :

- Conservation d'un parking clos pour usagers et associations ;
- Rond-point et stationnement pour navettes à passagers ;
- Places dédiées pour les remorques ;
- Bout du terre-plein inchangé (cuves à gasoil, ancien phare).

Les représentants réagissent sur les points suivants :

- L'implantation de la cale de mise à l'eau à l'extérieur n'est pas judicieuse, car elle est dangereuse, notamment à cause du batillage des navires de pêche. Elle risque de servir de brise-lame en hiver avec la houle.
- Le parking pour les remorques semble trop petit. Il faut que les parkings associés à la cale de mise à l'eau soient à proximité pour mise en paiement.
- Retour sur l'idée d'une cale de mise à l'eau qui serait inversée par rapport à l'existante.
- Une cale intérieure à l'épi créerait des problèmes de flux sur le terre-plein.
- D'autres idées pourraient être explorées, comme un ascenseur à bateaux.
- Un contrôle des accès sur le terre-plein nécessiterait une zone pour faire demi-tour à l'entrée, afin d'éviter les encombrements.
- Il ne faut pas mettre de contrôle d'accès, ce sera éventuellement à envisager pour plus tard.
- La SNSM précise un besoin de 10 à 15 places pour son équipage.
- Certains pêcheurs utilisent aujourd'hui le terre-plein pour étaler leurs filets. La séparation des activités implique de trouver un nouvel espace pour compenser les surfaces d'étendage.

#### Zoom sur le terre-plein multi-activités

Mme Travers poursuit la présentation en détaillant les premières réflexions sur le terre-plein multi-activités :

- Les places EDF seront ramenées vers le terre-plein ;
- Réaffectation des surfaces pour la pêche ;

- Problématique de l'usage des box en cas de cheminement périphérique ;
- La convention EDF est bâtie sur un cheminement central et l'ancienne jetée pourrait être arasée afin de laisser l'espace pour EDF, et ainsi créer une barrière physique entre EDF, pêche et réparation.

Les représentants réagissent sur les points suivants :

- Il ne faut pas que le cheminement véhicule soit situé en périphérie du terre-plein.
- La position des darses devra être réfléchi car elle semble plus dangereuse qu'actuellement par mauvais temps.
- Il faudra s'assurer de la largeur nécessaire au passage des bateaux.
- La création d'une zone d'attente pour la pêche au bout de la digue, après le quai EMR, pourrait être envisagée.

### **Réactions et échanges**

Les représentants réagissent sur les points suivants :

- Rectification du terre-plein de Tourlandroux

Le bout du terre-plein restera dans l'état actuel et ne sera pas rectifié.

Un rappel des prochaines échéances est effectué :

- La prochaine commission spécifique sur la thématique 'Flux en phase travaux' se tiendra le 24 septembre à 9h30.
- La prochaine commission spécifique sur la thématique 'Environnement' se tiendra le 23 octobre à 9h30.
- Le prochain comité consultatif local se tiendra en novembre pour la présentation de l'AVP et des commissions spécifiques.